

TENNIS  de TABLE



DOSSIER de SPONSORING





Madame, Monsieur,

Le Club de Tennis de Table de Saint-Félix-de-Lodez souhaite aujourd'hui donner un nouvel élan à ses activités et renforcer sa présence au sein de la vie sportive et associative de notre commune.

Notre ambition est d'attirer de nouveaux jeunes joueurs, de leur offrir un encadrement de qualité et de leur transmettre les valeurs du sport : le respect, la persévérance et l'esprit d'équipe.

Pour cela, nous souhaitons faire appel à un entraîneur fédéral afin d'assurer un suivi régulier et professionnel de nos licenciés.

Votre soutien, qu'il soit financier ou matériel, serait déterminant pour la réussite de ce projet. Il nous permettrait :

- de renouveler notre matériel sportif (tables, maillots, balles, séparations, etc.) afin de garantir des conditions optimales d'entraînement et de compétition ;
- d'organiser des événements locaux tels que des tournois, des journées de détection pour jeunes talents, ou encore des animations conviviales destinées à faire découvrir notre sport à un large public.

En soutenant notre club, vous contribuez directement à la dynamique sportive et associative de Saint-Félix-de-Lodez et de ses environs, tout en associant le nom de votre entreprise à une initiative locale porteuse de valeurs positives et fédératrices.

Nous serions ravis d'échanger avec vous plus en détail sur les différentes formes de partenariat possibles et sur la visibilité que nous pouvons vous offrir (maillots, affiches, réseaux sociaux, événements...).

Dans l'attente de pouvoir vous présenter notre projet, nous vous remercions sincèrement pour l'attention que vous porterez à notre démarche.

Sportivement,

L'équipe du Club de Tennis de Table de Saint-Félix-de-Lodez



DEVENEZ SPONSOR du Saint Félix de Lodez Tennis de Table

❑ Pour soutenir une association locale, historiquement dynamique et multigénérationnelle

Créé dans les années 90, notre club affilié à la FFTT fait vibrer les salles au son des petites balles blanches depuis plus de trois décennies !!! Sous les présidences successives de Bernard Guy, Patrick Aleu et Christian Ligonnière, notre club s'est forgé une réputation régionale ; au niveau sportif bien sûr mais aussi au niveau du fairplay, avec une ambiance familiale et bon enfant reconnue qui font que les joueurs d'autres clubs viennent parfois s'y entraîner.

Un club pour toutes & tous.

Notre club est un acteur incontournable de la vie sportive de la commune et de la vallée de l'hérault. Il est ouvert aux joueurs/joueuses débutant(e)s ou confirmé(es). Nous accueillons les adultes, les vétérans, et les enfants dès l'âge de 9 ans. Nous proposons deux formules de licence : loisirs ou bien compétition. La compétition peut se pratiquer en équipes et/ou en individuel.

Notre club propose un prix pour la licence parmi les moins chers du département (70€ en « Loisir enfants », 90€ en « loisir Adulte » et 120€ pour la compétition), un tarif qui nous permet principalement d'engager nos différentes équipes en compétition, sans quasiment faire de marge pour d'autres choses.

Notre club rassemble aujourd'hui plus d'une trentaine de licenciés âgés de 14 à 75 ans, dont 24 compétiteurs classés de 500 à 1401 (FFTT). Les entraînements se font tous niveaux confondus 2 à 3 fois par semaine pour permettre à ceux/celles qui le souhaitent de progresser plus vite. Un entraînement dirigé par un entraîneur Fédéral est également possible le Samedi de 14h00 à 16h00 au Gymnase de VAILHAUQUES.



❑ Pour soutenir un club ambitieux qui souhaite conserver ses valeurs

Actuellement nous avons 4 équipes engagées en compétition* :

- Trois à différents niveaux du championnat départemental (D1, D2 et D3)
- Une au niveau régional (R3).

* Le nombre d'équipes engagées chaque année dépend du nombre de joueurs ayant pris une licence dans le club. L'arrivée de nouveaux joueurs en particulier des jeunes nous permettrait d'engager au moins une nouvelle équipe.

Cette année, notre objectif SPORTIF sera au minimum de maintenir nos équipes aux différents niveaux où elles se trouvent mais l'arrivée récente de nouveaux joueurs très compétitifs nous permet d'envisager une montée aux niveaux supérieurs pour plusieurs d'entre elles.

Un autre objectif sera d'attirer de nouveaux joueurs, en particulier de nouveaux jeunes, notamment en cherchant à recruter un nouvel entraîneur diplômé de la fédération.

Bien entendu, tout cela devra toujours se faire dans l'optique de prendre un maximum de plaisir autour et en dehors des tables en gardant notre image de marque qui fait notre réputation.



❑ Pour véhiculer une image positive de votre entreprise

Le Tennis de Table jouit d'une notoriété en plein « boom » depuis les Jeux Olympiques de Paris 2024, particulièrement dans la région OCCITANIE et encore plus autour de Montpellier grâce à l'image positive véhiculée par les frères LEBRUN, Alexis et Félix :

SPORT, HUMILITE, FAMILLE, ŒUVRES CARITATIVES.

A notre niveau bien sûr, nous partageons ces valeurs.

L'équipe de France détient aujourd'hui tous les titres européens :
Individuel, Double, par équipe, Top 16, Jeux européens

❑ Pour mettre en avant vos produits/services un peu partout dans la région

Nos 4 équipes jouant à quasiment tous les niveaux, votre activité sera mise en valeur chaque week-end un peu partout à l'échelle du département mais aussi de la région.

Pour preuve, la carte ci-dessous de nos prochains déplacements à l'EXTERIEUR, de Béziers à Uchaud !



Tous les 6 mois (à chaque phase de championnat), de nouvelles dates de compétition sont prévues, avec de nouvelles communes à visiter !

Nos différents supports pour votre communication

SITE INTERNET et RESEAUX SOCIAUX



Quelque-soit votre niveau de soutien, nous nous engageons à mettre en avant vos LOGO & COORDONNEES sur notre site internet et sur nos réseaux sociaux (Facebook). Pour faire vivre ces espaces, nous prévoyons aussi de les alimenter par des vidéos / extraits de matches ou encore des diffusions en direct sur une chaîne youtube qui reste à créer.

FLYERS



La façon la plus simple de contribuer !
fournissez-nous :
des FLYERS

des CARTES DE VISITES
qui seront mis(e)s en évidence et à disposition
des visiteurs/supporters sur le comptoir de la
salle lors des matches A DOMICILE.



ECOCUPS



Lorsque nous recevons nos adversaires A DOMICILE, la tradition est de les accueillir avec un café et de partager un moment de convivialité avant leur départ. Votre LOGO peut être apposé sur ces verres réutilisables pour l'occasion. De plus, si vous vendez des produits qui se mangent ou se boivent, nous vous offrons également la possibilité de faire goûter vos produits.





Nous vous proposons également d'apposer votre LOGO et vos COORDONNEES sur un ROLL UP qui sera réalisé cette année et sera déplié lors de CHAQUE MATCH et CHAQUE EVENEMENT organisé A DOMICILE.

SEPARATIONS

Lors des matches A DOMICILE, la configuration de la salle pour les compétitions nécessite de mettre en place des séparations entre les tables. Votre LOGO peut être apposé sur ces SEPARATIONS.



mise en place standard de notre salle lors des compétitions

MAILLOTS de CLUB

Nous allons prochainement commander de nouveaux maillots pour notre club. Apposer votre LOGO sur ce maillot c'est le meilleur moyen de faire parler de vous puisque qu'il sera porté par tous les joueurs/joueuses lors de tous les matches à DOMICILE comme à l'EXTERIEUR.

Nous vous proposons de le faire à différents endroits possibles:

(1) FACE AVANT (en grand), (2) FACE DOS, (3 ou 4) sur une MANCHE.



Nos différentes formules de sponsoring

FORMULE BRONZE à partir de 500€



- ✓ Vos flyers, vos Cartes de visites, vos Produits distribués lors des matchs à domicile
- ✓ votre LOGO sur les ECOCUPS
- ✓ votre LOGO sur le ROLL UP du Club
- ✓ la mention de votre soutien sur notre Site Internet et nos réseaux sociaux

coût réel pour votre entreprise : 170€
vous économise 330€ sur vos impôts



330 €

FORMULE ARGENT à partir de 1 000€



- ✓ tous les avantages de l'option Bronze, plus
- ✓ votre LOGO sur les SEPARATIONS des aires de jeux
- ✓ votre LOGO sur le MAILLOT du Club (aux emplacements 3 ou 4)

coût réel pour votre entreprise : 340€
vous économise 660€ sur vos impôts



660 €

FORMULE OR à partir de 1 500€



- ✓ tous les avantages de la formules ARGENT, plus
- ✓ votre LOGO sur le MAILLOT du Club (aux emplacements 1 ou 2)
- ✓ invitation à nos différents évènements
- ✓ la mention de votre soutien dans nos communiqués de presse

coût réel pour votre entreprise : 510€
vous économise 990€ sur vos impôts



990 €

Encore une fois, si aucune des formules ci-dessus ne vous convenait, discutons-en ensemble pour trouver LA FORMULE qui vous conviendrait !



Dons aux associations sportives et fiscalité

Quelle réduction d'impôt ?

Toute association sportive loi 1901 est en mesure de recevoir des dons de la part de particuliers ou d'entreprises. En contrepartie, les donateurs peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt, à condition que le don versé soit éligible à cet avantage fiscal.

QUELS SONT LES DONS ÉLIGIBLES A LA RÉDUCTION D'IMPÔT ?

L'administration fiscale retient plusieurs types de dons répondant aux critères d'éligibilité à l'abattement fiscal. Il s'agit en l'occurrence de :

- Toute somme d'argent versée à une ou plusieurs associations sportives.
- Tout don en nature comme du mobilier, des denrées alimentaires (la valeur du don est établie lorsqu'il est remis au bénéficiaire).
- Des revenus auxquels des particuliers peuvent décider de renoncer, au bénéfice d'une association sportive (le cas par exemple d'un local mis gratuitement à disposition de l'association).
- Des frais engagés par des bénévoles, dans le cadre de leur activité associative, et pour lesquels ils ne souhaitent pas obtenir le remboursement.
- Des dons réalisés par SMS.

Le donateur réalisant une de ces actions sera donc habilité à déduire fiscalement un montant équivalent à une partie du don versé, montant sur lequel nous reviendrons un peu plus loin.

QUELLES SONT LES CONDITIONS REQUISES AUPRÈS D'UNE ASSOCIATION SPORTIVE POUR QUE LA RÉDUCTION D'IMPÔT S'APPLIQUE ?

La déduction fiscale, suite au versement d'un don, ne pourra s'effectuer que lorsque 3 conditions précises sont respectées. Sans ces conditions, un donateur ne bénéficiera pas de cet avantage fiscal.

1 L'association sportive doit être d'intérêt général ou reconnue d'utilité publique

Avant de faire un don à une association sportive, un particulier ou un mécène (une entreprise) doit s'assurer que l'association qu'il souhaite aider est bel et bien reconnue d'utilité publique ou d'intérêt général à but non lucratif. Les associations sportives loi 1901 sont normalement toujours d'intérêt général. Elles correspondent en effet à des organismes sans but lucratif, possédant un objet social précis (généralement le développement de la pratique d'une ou plusieurs activités sportives) et une gestion désintéressée. Elles demeurent en outre ouvertes à tous, signifiant que leur accès ne se limite pas à un cercle restreint d'individus.

Il faut noter que le Code général des impôts précise bien au sein de son article 200 que les associations sportives font partie des secteurs éligibles à la déduction d'impôt, après versement d'un don.

2 Les dons sont désintéressés et sans contrepartie

Afin que le donateur soit en mesure de bénéficier de la déduction d'impôt pour don, il ne faudra pas qu'il perçoive une contrepartie à ce don. Concrètement, il ne doit pas obtenir d'avantages en échange de son versement. Toutefois, il existe quelques exceptions dont la contrepartie dite institutionnelle ou symbolique pouvant correspondre à l'attribution d'un titre honorifique (tel celui de membre bienfaiteur).

3 Le reçu fiscal à transmettre au donateur

Un donateur soumis à l'impôt sur le revenu devra obtenir le reçu fiscal établi et envoyé par l'association sportive à laquelle il a versé un don. Cette attestation de don est une pièce justificative à joindre à sa déclaration de revenus. Ce récépissé fiscal sera également à transmettre aux entreprises mécènes assujetties à l'impôt sur le revenu (IR) ou à l'impôt sur les sociétés (IS) voire à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF).

COMMENT SONT CALCULÉES LES RÉDUCTIONS D'IMPÔT POUR DONS A DES ASSOCIATIONS ?

Le calcul de la réduction d'impôt pour une entreprise

Le mécénat d'entreprise pourra bénéficier d'une réduction d'impôt en cas de don (financier ou matériel) à une œuvre d'intérêt général, donc une association sportive. Les modalités sont précisées au sein de l'article 134 de la loi de finances pour 2025, qui fixe la déduction fiscale pour un don à une association loi 1901 à :

66 % du montant versé, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

La réduction fiscale est applicable aux versements effectués durant les exercices clos, à partir du 31 décembre 2025.

COMMENT OBTENIR LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR DONS A UNE ASSOCIATION SPORTIVE ?

Chaque année, lors de la déclaration annuelle de revenu, le contribuable doit préciser au sein de la case 7 UF de la déclaration n°2042 RICI le montant des versements effectués auprès d'organismes d'intérêt général ou reconnus d'utilité publique. Les dons qui auront été réalisés en 2025 devront donc être déclarés avec les revenus au printemps 2026. Afin qu'un contribuable puisse bénéficier de la réduction d'impôt, l'association sportive concernée devra lui remettre un reçu à titre de justificatif de don auprès de l'administration fiscale. Sur ce reçu figureront notamment les coordonnées du donateur, le montant et la date du versement, ainsi que le nom de l'association sportive bénéficiaire. Il est fortement conseillé d'affilier son association à une fédération sportive, afin de bénéficier de nombreux avantages, dont un accompagnement par des spécialistes sur des sujets aussi bien financiers, que légaux, ou encore RH.

Contactez-nous !

Pour tout renseignement complémentaire :

Président : Christian LIGONNIERE president@saintfelixdelodeztt.fr
Secrétaire : René de HARO secretaire@saintfelixdelodeztt.fr
Trésorier : Rodolphe MILHAU tresorier@saintfelixdelodeztt.fr

Correspondant Sponsoring :

Pour en savoir plus

notre Site internet : www.saintfelixdelodeztt.fr
Email : contact@saintfelixdelodeztt.fr
Facebook : <https://www.facebook.com/share/1CVoPvW5d3/>

Nos créneaux d'entraînement

le Mardi de 19h45 à 22h
le Mercredi de 17h à 19h
le Vendredi de 18h à 22h :



l'adresse de notre salle :
Salle Robert Arnihac
300, avenue Cardinal de Fleury
34725 St Félix de Lodez
43.66434, 3.45601





**FF TENNIS
DE TABLE**



@FFTOFFICIEL

www.fft.com